46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎03. 22.89.66.40
💻 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES FUTSAL U15 et U18 **«Tour / secteurs»**

Lieu : CAYEUX S. MER	**Salle des Sports Henri DELOISON**	Rue Henri Deloison - 80410 CAYEUX SUR MER

(dont GB) JOUEURS CONVOQUES

DATES ET HORAIRES	*Mercredi 11 Décembre 2019 De 15H à 16H30*	*Jeudi 12 Décembre 2019 De 18H à 19H30*
CATEGORIES	*U15 (joueurs nés en 2005)*	*U17/U18 (joueurs nés en 2003 / 2002)*
CAYEUX FUTSAL	*DENEULIN Hugo (OFF/DEF).*	*BEUNS Clément (OFF) 2003 – BOYART Anthony (OFF) – CARU Fabien (DEF) 2003 – HERBERT Anthony (OFF/DEF) – LEDUC Enzo (DEF) 2003 – LEDUC Mathis (OFF) – RIMBAULT Yonn (DEF) – SAINT GEORGES Hugo (OFF) – **SUEUR Hugo (OFF/DEF/GB).***
ST RIQUIER	*BOCQUET Victor – CRETON Maximilien. GOSSELIN Sam – LOISEL Simon*	*AUCUN*
MIANNAY	*DUPONT Charles (MIL) – GRENON Kylian (MIL) – CACHEUX Etienne (MIL).*	*AUCUN*
ENCADREMENT	*GROSBOILLOT Alexandre (Cayeux futsal) – BETTEFORT Gaëtan – VESTEGHEM Mathieu.*	*GROSBOILLOT Alexandre (Cayeux futsal)*
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (USNSS)		

Destinataires : Clubs, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes), Pt Commission Futsal

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.
En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.
b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette

46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎03. 22.89.66.40
💻 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES FUTSAL U15 et U18 **«Tour / secteurs»**

Lieu : AILLY S/ NOYE	**Gymnase du Collège**	1 rue de Bourgogne - 80250 AILLY SUR NOYE

(dont GB) JOUEURS CONVOQUES

DATES ET HORAIRES	*MERCREDI 11 DECEMBRE 2019 DE 18H A 19H30*	
CATEGORIES	*U15 (Joueurs nés en 2005)*	*U17/U18 (Joueurs nés en 2003 / 2002)*
FAN AILLY S/ NOYE	*GIORGETTA Nicolas (ATT) – FRANCOIS Maxence (MIL) – LOUIS Kévin (DEF) – CLIN Melvin (DEF) –* ***LAVAL Quentin (GB)*** *– DECAUX Alex (DEF) – BONARD Victor (DEF) – LEJEUNE Anthony (MIL).*	*RIBEIRO Thomas (ATT) – DUFRESNOY Corentin (DEF) – LAVAL Julien (ATT) – FRANCOIS Thomas (MIL) – BETTE Thimoté (DEF) – DESPREAUX Julien (DEF) – VAQUEZ Jordan (MIL) 2003 – LEFEBVRE Baptiste (MIL) 2003 –* ***DELEPINE Simon (GB).***
US CAMON	*AUCUN*	*BEL LAADO Ilyes (DEF) – DARIUS Redjy (ATT) – OBAGA OBIANG Taeric (ATT) – VICART Hugo (DEF) – BOUNOUS Selim (MIL) – YASSINI Ilyas (?).*
ESC LONGUEAU	*DABONNEVILLE Maxime (ATT) – PETRUS Paul (MIL) – TERNISIEN Lucas (ATT) – CRAVEIRO Baptiste (DC).*	*AUCUN*
CONTY LOEUILLY	*THOMAS Enzo (?) – VARLET Nathan (?).*	*VENTURI Antoine (?).*
ENCADREMENT	*BOISSIER Emmanuel – DEPARIS Medhi – CRETEL Florian - MONDEAU Gauthier.*	

Destinataires : Clubs, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes), Pt Commission Futsal

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.
En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.
b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette

46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎03. 22.89.66.40
💻 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES FUTSAL U15 et U18 **«Tour / secteurs»**

Lieu : BEAUVAL	**Gymnase Eugène GREUET**	Chemin de Beauquesne - 80630 BEAUVAL

(dont GB) JOUEURS CONVOQUES

DATES ET HORAIRES	*JEUDI 12 DECEMBRE 2019 DE 18H A 19H30*	
CATEGORIES	*U15 (Joueurs nés en 2005)*	*U17/U18 (Joueurs nés en 2003 / 2002)*
RC DOULLENS		*LARIVIERE Julian (ATT) – ROHAUT Pierre (DEF) – BOULAIN Maxence (MIL) – MERCIER Grégory (ATT) – RICHEPAIN Thomas (MIL/DEF) – MESNIL Thomas (DC) – TRAORE Fodé etr (ATT) – FILS Hugo (DEF) – L'ARSILLIERE Gulven (MIL) – HENNONIN Julien (MIL) – OSSENI Faroux etr. (DC) – **LEFEBVRE Geoffrey (GB)** – BERTIN Killian (ATT) – AUGUSTIN Melvin (DC).*
TALMAS	*Liste en attente*	*Liste en attente*
ENCADREMENT	*BOISSIER Emmanuel – LORGNET Yves.*	

Destinataires : Clubs, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes), Pt Commission Futsal

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :
2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.
En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.
b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette

46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎03. 22.89.66.40
💻 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES FUTSAL U15 et U18 **«Tour / secteurs»**

Lieu : PERONNE	**Gymnase Municipal**	1 route de Saint Denis - 80200 PERONNE

(dont GB) JOUEURS CONVOQUES

DATES ET HORAIRES	*REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE*	
CATEGORIES	*U15 (Joueurs nés en 2005)*	*U17/U18 (Joueurs nés en 2003 / 2002)*
CAFC PERONNE	*TONDELIER Adrien (GB) – LAMBERT Oscar (DEF) – MOREL Mathéo (ATT) – RAZIK Maxime (ATT) – D'HOLLANDER Gabriel (ATT).*	*CZERYBA Thibault (MDEF) – FLAMENT Benjamin (ATT).*
US SAILLY SAILLISEL	*Liste en attente*	*BAUGE Eliot (ATT) 2003 – HACQUART Maxime (ATT) 2003 – LENGLET Quentin (DEF) 2003 – BLONDEL Aloïs (DEF) – BONNIERE Enzo (GB) – CHASSELON Maël (DEF) – DUPONT Jason (ATT) – PECQUET Julien (DEF) – POURPOINT Mathias (DEF) – POURPOINT Maxime (ATT) – RESERA Nathan (ATT) – SUINVENG Diego (ATT).*
PAYS NESLOIS	*AUCUN*	*CHABENAT Noa – PESANT Maxime – LECOMPTE François.*
ENCADREMENT	*BOISSIER Emmanuel - DUPUIS Florian – CAILLAUX Garry.*	

Destinataires : Clubs, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes), Pt Commission Futsal

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :
2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.
En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.
b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette